

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 13 JUIN 2017**

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 13 juin 2017, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de la commune de Breuil-Magné.

Convocation du 08 juin 2017.

Étaient présents : Mesdames BENETEAU Annie, FRANCOIS Patricia, SINTES Brigitte, DESTRUEL Myriam, ETCHEVERRY Geneviève, MARTIN Brigitte, NOBILI Josette et JEANNIERE Jessica. Messieurs PERRINAUD Michel, BARRAUD Joanick, COURPRON Jean-Claude, BLANCHARD Jacques (arrivé à 20 heures 45), CHATREFOUX Philippe et PINCÉ Jean-Marie.

Pouvoir : Madame RODHES Monique à Madame NOBILI Josette.

Étaient absents: Madame CORBIERE Claire. Messieurs GAY Cyril, BRIAND Patrick et MONSEINS Laurent.

Secrétaire de séance : Madame NOBILI Josette.

Ouverture de la séance à 20 heures 35.

Procès-verbal de la réunion du 09 mai 2017. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

2017 – 41 : Modifications des statuts de la CARO :

Vu l'article 59 de la loi N°2014-58 de la Modernisation de l'Action Publique

Territoriale et de l’Affirmation des Métropoles « MAPTAM » du 27 janvier 2014,

Vu la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation du Territoire de la République,

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR,

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des communautés d'agglomération,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal doit donner son avis lorsqu'il est requis par la loi,

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement,

Vu les articles L5211-5-1, L5211-17 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au transfert de compétence et aux modifications statutaires,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Charente-Maritime en date du 22 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan,

Vu la délibération N°2017-50 du Conseil communautaire du 18 mai 2017 relative aux modifications des statuts de la CARO,

Considérant que l'article L5216-5 du CGCT a modifié les compétences obligatoires et optionnelles des communautés d'agglomération, notamment en matière d'accueil des gens du voyage,

Considérant que suite à l'étude préalable à la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations », il est opportun pour la CARO d'anticiper cette prise de compétence afin de pouvoir mobiliser dès 2018 les ressources nécessaires au financement des actions tirées de cette compétence,

Considérant que plus de 25 % des communes de la CARO représentant au moins 20 % de la population se sont opposés par délibération au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Considérant que le Conseil communautaire du 18 mai 2017 a approuvé les nouveaux statuts tels que joints en annexe,

Considérant que conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée -à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable - ,

Considérant que la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population,

Considérant que la décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'État dans le département,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet des nouveaux statuts tels que présentés dans le document annexé à la présente délibération,
- **de dire** que la présente délibération sera notifiée à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

2017 – 42 : Prix du terrain au cimetière communal au 1^{er} juillet 2017 :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le tarif du terrain au cimetière communal qui est d'un montant de 190 € la concession. Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir celui-ci comme ci-dessous :

Concession de 50 ans, 2 m² : 190 €

2017 – 43 : Prix des concessions au columbarium au 1^{er} juillet 2017 :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, le tarif des concessions au columbarium dans le cimetière communal, qui, depuis 4 ans, est d'un montant de 840,50 € la concession. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir celui-ci comme ci-dessous :

Concession de 30 ans pour un montant de 840,50 €

2017 – 44 : Prix et dimensions de cavurnes au 1^{er} juillet 2017 :

Madame le Maire expose la nécessité, pour répondre aux demandes des familles, de consacrer une partie du cimetière communal aux cavurnes, des emplacements en pleine terre réservés aux urnes. Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

50 ans : 120.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de consacrer un espace aux cavurnes de 1 M²
- d'approuver telle qu'exposée ci-dessus la tarification du cavurne.

2017 – 45 : Avancement de grade : création de poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

Madame le Maire rappelle que chaque création de poste est faite par le conseil municipal. Elle expose qu'un adjoint technique peut bénéficier d'un avancement au grade à l'ancienneté d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Elle propose donc la création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35ème) à compter du 1er août 2017 pour Monsieur GEORGET Jean-Pierre. Il est ajouté que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget 2017. Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1er août 2017.

2017 – 46 : Avancement de grade : création de poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe :

Madame le Maire rappelle que chaque création de poste est faite par le conseil municipal. Elle expose qu'un adjoint d'animation peut bénéficier d'un avancement au grade à l'ancienneté d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe. Elle propose donc la création d'un poste permanent d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35ème) à compter du 1er août 2017 pour Monsieur BONNET Christophe. Il est ajouté que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget 2017. Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de créer le poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1er août 2017.

2017 – 47 : Demande de subvention au Conseil Départemental – Etude du Schéma Départemental des Eaux Pluviales :

Un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales comprend un diagnostic qualitatif et quantitatif du réseau pluvial. Il contient un zonage qui sera annexé au PLU. Un programme d'actions sera établi afin de résoudre les problèmes soulevés au moment du diagnostic. Ce programme d'actions devra être chiffré et détaillé, afin de permettre à la commune d'avoir une vision claire des dépenses à programmer en fonction des priorités relevées. Cette étude peut être financée à 80% (50 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 30 % par le Conseil Départemental) si elle est menée sur l'ensemble du périmètre communal. Plusieurs prestataires ont été contactés et la proposition financière la plus intéressante émane « d'Eau-Méga Conseil en Environnement » pour un montant de 19 050.00 € HT soit 22 860.00 € TTC. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter des aides au Conseil Départemental pour l'étude du schéma départemental des eaux pluviales à hauteur de 30 % et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

2017 – 48 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne – Etude du schéma départemental des eaux pluviales :

Un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales comprend un diagnostic qualitatif et quantitatif du réseau pluvial. Il contient un zonage qui sera annexé au PLU. Un programme d'actions sera établi afin de résoudre les problèmes soulevés au moment du diagnostic. Ce programme d'actions devra être chiffré et détaillé, afin de permettre à la commune d'avoir une vision claire des dépenses à programmer en fonction des priorités relevées. Cette étude peut être financée à 80% (50 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 30 % par le Conseil Départemental) si elle est

menée sur l'ensemble du périmètre communal. Plusieurs prestataires ont été contactés et la proposition financière la plus intéressante émane « d'Eau-Méga Conseil en Environnement » pour un montant de 19 050.00 € HT soit 22 860.00 € TTC. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter des aides à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'étude du schéma départemental des eaux pluviales à hauteur de 80 % et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

2017 – 49 : Emplois saisonniers :

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et parce que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'absence de Madame GEORGET Dany, il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent technique à temps complet, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un emploi saisonnier d'agent technique à compter du 21 août 2017 et ce jusqu'au 1^{er} septembre 2017 inclus,
- de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 32/35^{ème},
- que l'IB sera 340 et l'IM 321.

Ces contrats seront conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision express, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

2017 – 50 : Aide accordée par le CCAS :

Madame le Maire fait part au conseil municipal du courrier de la MDPH (Maison Départementale Des Personnes Handicapées) demandant l'aide de la Commune pour une participation au financement d'équipements pour permettre à Monsieur PINAUD Florian un positionnement plus optimal dans son fauteuil roulant. Après étude du dossier et des solutions apportées, la commission du CCAS propose d'aider financièrement à hauteur d'un montant de 200.00 € qui sera versé directement à Madame et Monsieur PINAUD. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'entériner la décision du CCAS

DIVERS :

Madame le Maire :

- évoque la fête du 08 juillet 2017 : l'accueil du public est prévu à partir de 18 heures 30, un apéritif sera offert par la Commune ; les familles pourront apporter leur pique-nique ; un barbecue, des tables et des bancs seront mis à leur disposition ; vers 20 heures, sont prévues des animations assurées par la Salsa, la Zumba et la Gymnastique ; le feu d'artifice est prévu à 23 heures. Il reste un problème d'installation de la scène qui ne pourra pas être positionnée comme convenu du fait d'un manque de sécurité. S'il n'est pas réglé, les animations se feront au sol. Des flyers vont être édités et distribués.

- a rencontré Madame CACAUD, organisatrice du Gala « Miss Prestige ». Cette

manifestation aurait lieu dans la salle théâtrale et culturelle de Breuil-Magné le 09/12/2017.

- rappelle la convention annuelle pour le ramassage des animaux errants par la SPA. Celui-ci n'étant pas fait dès notre appel, il faut récupérer l'animal et le garder jusqu'à ce que la SPA intervienne. Un autre prestataire existe, la fourrière. celle-ci se déplace à tout moment, récupère l'animal et essaie de trouver son propriétaire. Si les recherches n'aboutissent pas, 15 € p/jour sont facturés à la Mairie. Il faudrait étudier la question pour l'année prochaine avant de signer la convention avec la SPA.

- informe du relèvement du seuil de mise en recouvrement des produits locaux qui est de 15 €. La mise en œuvre du relèvement de seuil à 15 € a donc pour effet de différer dans le temps l'opération de facturation et de procéder ainsi au recouvrement lorsque le débiteur aura accumulé une dette d'au moins 15 €.

- fait lecture du devis de remplacement de 3 bornes incendie en mauvais état. La RESE est chargée de les réparer. Le montant par capot est de 606.60 € HT ce qui fait un total de 2 183.76 € TTC. Monsieur CHATREFOUX précise que les capots sont surtout esthétiques, mais pas obligatoires. Par contre, il est nécessaire de poser des bouchons. Monsieur CHATREFOUX s'occupe du problème.

- lit le courrier de remerciements d'Art et Loisirs pour l'installation des stores dans leur local et du versement de la subvention.

- fait le compte rendu de la réunion avec Monsieur LACLAU :

- Route des Ouillières : 3 chicanes seront installées en quinconce au lieu des 2 actuellement.

- un rond-point est envisagé à « La Croix » - projet pour 2019. Il est prévu que les bus et les convois agricoles puissent circuler.

La Commune devra participer financièrement à ces 2 projets.

Le projet du rond-point de la CD5 est toujours à l'étude, mais loin d'être abouti.

- fait lecture du courrier du FREDON. Nous pouvons avoir des subventions pour du matériel affecté à l'entretien des espaces publics suite à l'interdiction des produits phytosanitaires. Il faut établir un plan pour y prétendre.

- informe que la CARO fait un appel à candidature pour « Cigogne en fête 2018 ». le conseil préfère proposer notre candidature pour 2019.

- demande qui sera présent à l'inauguration des logements sociaux du lotissement « Beauregard » le 1^{er} juillet 2017 à 11 heures : Mesdames ETCHEVERRY, MARTIN, DESTRUEL et Messieurs COURPRON et BLANCHARD.

- demande qui veut se charger de célébrer les mariages cet été :

- CORBIERE Claire et BETTON Jean-Marie le 30 juin à 16 heures (Mesdames BENETEAU et FRANCOIS)

- BOURGOGNE Audrey et AUFORT Xavier le 08 juillet à 11 heures 15 (Mesdames BENETEAU et SINTES)

- CHANSIGAUD Marion et ASTORGA Florian le 29 juillet à 13 heures 30 (M. BARRAUD et Mme SINTES).

- demande à chaque commission de commencer à penser aux articles et aux sujets que l'on pourra évoquer dans le Beurlin de septembre. Réunion le 27 juin 2017 à 19 heures.

- propose d'avancer le conseil municipal du mois de juillet au 11. En effet, le 2^{ème} jeudi du mois se trouve être la veille du 14 juillet.

- Informe le conseil municipal que Monsieur MAGNE est à jour de ses loyers. Au vu de son irrégularité et de son bail caduc, il est décidé de continuer la procédure.

- fait part au conseil municipal du rapport de l'entreprise DELFAU suite au passage d'une caméra dans les canalisations au niveau du chemin de Gauput. Les

canalisations étaient bouchées par des racines d'arbres, ce qui provoquait les inondations. Le rond-point a été détruit pour ces travaux. Des devis ont été demandés pour sa reconstruction.

TOUR DE TABLE :

Madame FRANCOIS informe que l'équipe enseignante souhaiterait revenir dès septembre 2017 à la semaine de 4 jours. Pour le moment, nous n'envisageons pas de changer les rythmes scolaires en septembre. Il faut que le décret soit sorti et qu'une concertation avec tous les partenaires de l'école ait lieu.

Monsieur PINCÉ fait part de remarques qui lui ont été formulées :

- Madame BRIN, la dentiste, souhaiterait une brise vue à l'arrière de son cabinet. Une haie sera plantée.
- Madame DUPAQUIER demande des bancs pour les personnes âgées. Un projet d'aménagement au jardin de la Poste est prévu (avec des bancs). Il y en a également au « City Park » et sur la place des Caneteries. Elle demande aussi une rampe aux normes la place des Caneteries, ce qui est également prévu.

Monsieur COURPRON informe :

- que le tracteur est en panne.
- que la tondeuse achetée il y a 2 ans est également en panne. L'entretien ne semble pas avoir été effectué correctement par la société qui en était chargée. Les tontes et les entretiens sont donc en retard. On demande l'indulgence des administrés.
- que l'expert s'est déplacé pour les taches sur le sol de la salle théâtrale. Elles peuvent être repeintes. Le dossier avec l'assurance est en cours.

Madame ETCHEVERRY signale que des personnes se plaignent qu'il n'y a pas assez de tables et de chaises pour les soirées des vendredis de printemps. Monsieur COUTURE, Président de la SEP, dit avoir installé tout le matériel en sa possession. Il y avait environ 500 personnes.

Madame BENETEAU pense, qu'en effet, il manque des tables. Nous envisagerons d'en acheter pour l'année prochaine.

Madame SINTES informe :

- que la balade « nature énigme » aura lieu le dimanche 2 juillet prochain : départ de la Cabane de Moins à 9 heures 30.
- que, la semaine prochaine, les employés communaux vont travailler au parc de la Poste et installer un parcours de santé autour des arbres de naissances.

Madame le Maire ajoute :

- La salle théâtrale et culturelle est actuellement repeinte. C'est la dernière partie des travaux prévus.
- Le règlement du city park n'est toujours pas respecté : scooters sur le terrain malgré l'interdiction, fréquentation après 22 heures. Ces incivilités doivent cesser. Il serait dommage de devoir fermer le city park.
- Les terrains de boules à côté du city park sont en service et accessibles à tous.

- Le cerisier du parc du presbytère a dû être abattu. Il sera remplacé, ultérieurement, par d'autres arbres afin de maintenir un endroit ombragé.

Séance levée à 23 heures.

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS :

2017 – 41 : Modifications des statuts de la CARO

2017 – 42 : Prix du terrain au cimetière communal au 1^{er} juillet 2017

2017 – 43 : Prix des concessions au columbarium au 1^{er} juillet 2017

2017 – 44 : Prix et dimensions de cavurnes au 1^{er} juillet 2017

2017 – 45 : Avancement de grade : création de poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

2017 – 46 : Avancement de grade : création de poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

2017 – 47 : Demande de subvention au Conseil Départemental – Etude du Schéma Départemental des Eaux Pluviales

2017 – 48 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne – Etude du schéma départemental des eaux pluviales

2017 – 49 : Emplois saisonniers

2017 – 50 : Aide accordée par le CCAS